

Harmony Energy Limited - Groupe de sociétés

Politique communautaire

Politique approuvée et adoptée par le Conseil d'administration de Harmony Energy Limited le 1^{er} décembre 2025.

Ce document constitue la traduction en français de la Community Policy 2025. En cas de divergence d'interprétation, la version originale anglaise du Groupe fait foi.

Introduction

Le Groupe Harmony Energy (« Harmony Energy ») développe, construit, détient et exploite des parcs de stockage d'énergie par batteries (BESS) de grande capacité ainsi que des fermes de production d'énergie renouvelable, dans l'objectif de contribuer à un avenir plus durable sur les plans environnemental, social et économique.

Dans le cadre du développement de nos infrastructures d'énergies renouvelables, nous sommes conscients que nos activités, ainsi que celles de nos partenaires et fournisseurs, peuvent avoir un impact sur les communautés locales situées à proximité de nos sites. Le développement de relations de confiance, durables et constructives avec les communautés accueillant nos projets, constituent un élément essentiel de notre ambition de contribuer à un avenir énergétique durable.

La présente politique communautaire (la « Politique ») formalise l'engagement de Harmony Energy à collaborer étroitement avec les communautés locales afin de contribuer positivement à leurs conditions de vie et à leurs activités. Cet engagement repose à la fois sur le respect des lois, réglementations et exigences d'urbanisme applicables, et sur la mise en œuvre de standards élevés que nous nous fixons volontairement, tels que définis dans la présente Politique.

Périmètre d'application

La présente Politique s'applique, à compter de sa date d'adoption, à l'ensemble des sociétés du Groupe Harmony Energy détenues majoritairement, à leurs filiales ainsi qu'aux sociétés de projet (SPV).

Lorsque Harmony Energy exerce ses activités à l'international, la Politique communautaire est mise en œuvre dans le respect des exigences légales et réglementaires propres à chaque juridiction, ainsi que des politiques locales en vigueur et des procédures opérationnelles associées.

Gouvernance

Le Conseil d'administration est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du contrôle de la présente Politique communautaire.

Rôles et responsabilités

La Politique communautaire s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Harmony Energy, quel que soit leur statut contractuel, ainsi qu'à toute personne agissant pour le compte de Harmony Energy.

- **Le Conseil d'administration** est responsable de la définition de la démarche communautaire de Harmony Energy, des engagements et politiques y sont associés.
- **Le Comité de Durabilité** assure la supervision, le suivi et l'évaluation de la démarche communautaire et des indicateurs de performance associés. Il formule des recommandations au Conseil d'administration sur les sujets communautaires.
- **L'équipe Durabilité Groupe et les équipes Développement** sont chargées d'intégrer la Politique communautaire et les actions associées dans les principales activités opérationnelles de l'entreprise. Elles assurent également la mesure, le suivi et le reporting de la performance et des incidents relatifs aux sujets communautaires, et conseillent le Conseil d'administration, le Comité de Durabilité et les fonctions opérationnelles sur toute problématique communautaire.
- **Les équipes et unités opérationnelles** sont responsables de l'intégration de la Politique communautaire, de la démarche définie et des initiatives associées dans le cadre de leurs activités.
- **Les managers** veillent à la bonne compréhension et au respect de la Politique et des procédures associées par leurs équipes, ainsi qu'au suivi des formations requises.
- **L'ensemble des salariés** est tenu de se conformer à la Politique et aux procédures associées, et de participer aux programmes de formation requis.

Politique

Nous agissons en partenariat avec les communautés locales afin de contribuer positivement à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leurs activités. A ce titre, nous portons une attention particulière aux impacts locaux de nos projets et nous nous engageons à partager la valeur créée avec les personnes qui vivent et travaillent à proximité de nos sites. Notre approche communautaire repose sur les principes présentés ci-après.

1. Engagement communautaire

Nous engageons un dialogue avec les communautés locales dès les phases de développement et de planification des projets, et le poursuivons tout au long du cycle de vie de nos projets. Notre objectif est d'établir des relations de confiance durables, fondées sur une approche collaborative, transparente et ouverte.

À cet effet, nous veillons à associer activement les communautés aux décisions susceptibles de les concerner, en assurant une information régulière, en mettant à leur disposition des espaces d'échange leur permettant d'exprimer leurs points de vue et de poser leurs questions, et en intégrant, lorsque c'est possible, leurs retours dans la conception des projets. Toute réclamation éventuelle fait l'objet d'un examen attentif et d'un traitement diligent.

1.1 Connaissance des communautés

Une communauté s'entend comme un groupe de personnes partageant un même lieu de vie, de travail, de fréquentation ou d'activités. Afin de mieux comprendre les attentes et les enjeux locaux, Harmony Energy réalise des cartographies des parties prenantes. Nous analysons les impacts potentiels de nos projets sur les communautés locales et mettons en place, pour chaque site, des dispositifs d'engagement des parties prenantes tenant compte des spécificités locales.

1.2 Principes d'engagement

Notre démarche d'engagement communautaire repose sur les principes suivants :

- **Engagement précoce** : nous engageons le dialogue dès les premières phases du projet afin de permettre aux communautés de comprendre les enjeux et d'exprimer leurs retours en amont. Lorsque c'est possible, ces contributions sont prises en compte pour orienter la conception finale du projet.
- **Transparence** : nous communiquons une information claire, fiable et régulièrement actualisée sur nos projets, leur avancement, leur calendrier, ainsi que sur leurs bénéfices et impacts potentiels. Nous veillons à instaurer et à entretenir une relation de confiance fondée sur l'ouverture, la fiabilité et la disponibilité dans la prise en compte des questions et préoccupations exprimées.
- **Inclusion** : nous veillons à ce que l'ensemble des membres de la communauté, y compris les publics les plus difficiles à atteindre ou sous-représentés, puissent participer à la démarche. A cette fin, nous mobilisons une diversité de canaux et de formats de communication, tels que des supports imprimés, des contenus numériques et des rencontres en présentiel.
- **Réactivité** : dès le lancement du projet, nous mettons à disposition des moyens de contact clairement identifiés permettant d'échanger avec l'équipe projet, notamment une adresse électronique et un numéro de téléphone. Les demandes reçoivent des réponses complètes, dans les délais adéquats.

1.3 Modalités d'engagement

Afin de favoriser une participation aussi large et active que possible des membres de la communauté, nous nous appuyons sur une grande diversité de formats d'échange, tels que des réunions publiques, des démarches de concertation, des supports écrits et numériques, des échanges avec les collectivités ou des visites de sites.

2. Bénéfices communautaires

Nous nous engageons à générer des impacts positifs durables et à garantir que les communautés accueillant nos projets bénéficient de retombées concrètes et significatives.

A ce titre, un fonds de soutien communautaire dédié est mis en place pour chaque projet afin de financer des initiatives importantes pour les communautés locales. Ces fonds reposent sur une dotation annuelle indexée de 100 € par MW installé et par an pour les projets de stockage d'énergie par batteries (BESS), et de 200 € par MW AC installé et par an pour les projets solaires, versée sur toute la durée d'exploitation du projet ou sur une période équivalente. Les fonds de soutien communautaires sont conçus de manière à offrir la flexibilité nécessaire pour permettre aux communautés et à Harmony Energy d'identifier conjointement les initiatives les plus adaptées à chaque territoire et à chaque projet.

En complément, nous soutenons des causes locales dans le cadre de notre programme de mécénat et d'engagement solidaire.

3. Retombées socio-économiques plus larges

Nous contribuons au développement économique durable des territoires en privilégiant, lorsque c'est possible, le recours à des fournisseurs locaux et en favorisant la création d'emplois qualifiés au niveau local dans la filière de la transition énergétique. Nous veillons à associer nos sous-traitants à cette démarche.

Nous développons également des actions pédagogiques, telles que des interventions et visites de sites à destination des établissements scolaires et universitaires, afin de sensibiliser aux enjeux des énergies renouvelables, du stockage d'énergie et de la biodiversité.

Révision de la Politique

Harmony Energy s'engage à réexaminer la présente Politique au moins une fois par an afin d'en assurer l'efficacité. Toute évolution fait l'objet d'un examen et d'une approbation par le Conseil d'administration.